

PORTER SECOURS SUR UN SITE DE SKI DE FOND OU DE SKI ALPIN

Avant toute sortie sur un site, prendre connaissance du plan de secours de la station, et du numéro de téléphone du poste de secours ou du foyer d'accueil du 15 ou 112

Principe général :

- **Protéger pour éviter le suraccident.**
- **Evaluer la situation auprès de la victime.**
- **Alerter les secours.**

1. Protéger

- **Le Blessé**
Pour éviter qu'un autre skieur le percute, et augmente la gravité de la blessure. En matérialisant immédiatement le lieu de l'accident : skis ou bâtons en croix en amont. En positionnant une personne en aval du blessé pour éviter qu'il ne glisse
Il est exclu de déplacer ce blessé.
- Le groupe des autres élèves en les conduisant sur-le-champ plus loin : à l'abri en bordure de piste, en bas de piste...

2. Intervenir, en attendant le secouriste et alerter

2.1. Vérifier la conscience : si oui : il répond de façon cohérente quand on lui parle, il pleure, crie ...

Si non : il ne répond pas aux ordres simples, vérifier la respiration, si respiration mettre sur le côté

2.2. Agir face à un traumatisme

Objectif : éviter l'aggravation et soulager la douleur.

Principe du geste : éviter toute mobilisation de la partie du corps traumatisée.

2.3. Description de l'action :

- pour le traumatisme d'un membre supérieur : laisser le blessé soutenir lui-même son bras. Le couvrir, le rassurer. Alerter.

- pour le traumatisme d'un membre inférieur : laisser le membre dans la position où il se trouve. Couvrir le blessé. Rassurer. Alerter. Ne pas retirer la chaussure.
- pour un traumatisme dorsal : demander au blessé de ne pas bouger. Couvrir le blessé.
Rassurer. Alerter.
- pour un traumatisme crânien : laisser le blessé dans la position où il se trouve. Couvrir le blessé. Rassurer. Alerter.

3. Alerter

- Par téléphone : le poste de secours, le foyer d'accueil, le 15 ou le 112.
- Par déplacement d'une personne à skis vers :
 - le départ des pistes où se trouvent le foyer et le poste de secours, sur un site ski de fond.
 - le bas de la piste, où chaque perchman peut donner l'alerte par radio, sur un site alpin.

Dans les deux cas il faut être capable :

- de donner une localisation précise : **nom de la piste et n° de balise.**
- de donner un premier descriptif du blessé : adulte ou enfant, âge, estimation de la blessure ...

Dans les deux cas il est exclu :

- de transporter soi-même le blessé.
- de l'évacuer soi-même vers le centre médical ou l'hôpital.

Une fois l'alerte donnée, la décision d'évacuer le blessé incombe au service de secours. L'enseignant ne pourra s'y opposer et décider de redescendre l'élève en car ou de le confier à ses parents.

4. Anticiper une répartition des rôles entre les membres de l'équipe d'encadrement :

Les tâches qui peuvent être confiées à l'accompagnateur agréé :

- donner l'alerte, sur consignes de l'enseignant.
- surveiller le groupe d'élèves en bas ou en bordure de piste.
- accompagner le blessé dans l'ambulance ou le véhicule des pompiers.
(facultatif)

Si une personne est titulaire du PSC1, elle reste avec le blessé avant l'arrivée des secours.